

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

-:-:-:-:-

DECRET N° 87/538 DU 1er/10/87

suspendant le décret n° 87/077 du 9 Mars 1987 instituant l'inspection qualitative et quantitative et la comparaison des prix des biens importés en République Populaire du Congo.

LE PRESIDENT DU ~~CONSEIL SECRAN~~ DU ~~PARL CONGOLAIS~~
DU ~~PARL~~, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 87/077 du 9 Mars 1987, instituant l'inspection qualitative et quantitative et la comparaison des prix des biens importés en République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 87/431 du 20 Août 1987, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent suspendues, les dispositions du décret n° 87/077 du 9 Mars 1987 instituant l'inspection qualitative et quantitative et la comparaison des prix des biens importés en République Populaire du Congo.

Article 2. - Tous les contrats et conventions passés en vertu du décret susvisé sont et demeurent également suspendus.

Les importations de biens se feront désormais conformément à la réglementation en vigueur avant la publication du décret n° 87/077 du 9 Mars 1987.

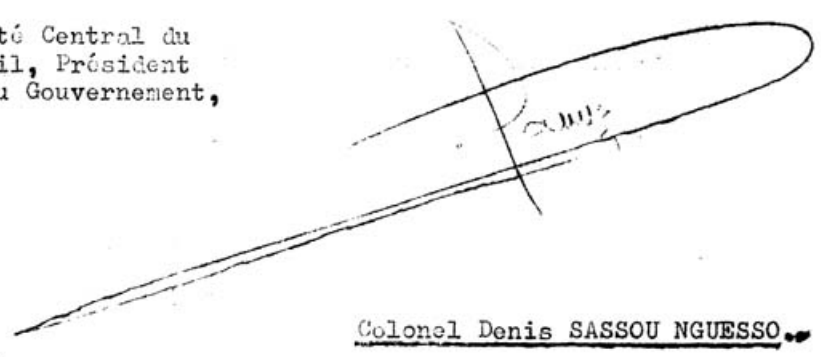
.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à Brazzaville, le 1er Octobre 1987

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef du Gouvernement,

Le Premier Ministre,



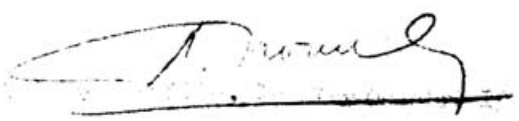
Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

P. Le Ministre du Plan et des Finances,
Le Ministre de l'Industrie, de la
Pêche et de l'Artisanat,

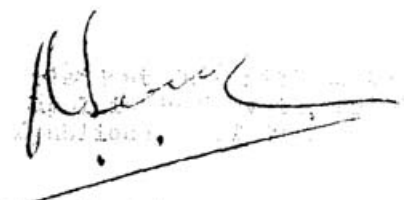


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Commerce des Petites et
Moyennes Entreprises,



Ambroise NOUMAZALAY.-



Alphonse POUATY SOUCLATY.-

